

*approuvé au CA
le 19/06/03*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FACULTE DE LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
DU JEUDI 19 JUIN 2003**

M. HERBIN, Directeur de la FLLASH, ouvre la séance à 14H15.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

- M. HERBIN rappelle aux enseignants et étudiants qu'il faut éviter de déposer au dernier moment des documents nécessitant l'avis et la signature du Directeur.

- M. HERBIN rappelle que le Président refusera les demandes d'autorisation de cumul de fonctions déposées rétroactivement.

- L'UVHC a reçu une note du Ministère rappelant l'application de la loi de mai 1992 interdisant de fumer dans les lieux publics sous peine d'amende pour le Président. Le Président de l'UVHC a donc rédigé une note interne interdisant de fumer dans les salles de cours, de réunions, les ateliers, les laboratoires, les couloirs, les escaliers, les cafétérias, les salles de repos et de restauration, les locaux sanitaires, les bureaux collectifs, les secrétariats accueillant du public. Il est autorisé de fumer dans les locaux spécifiquement aménagés dans certains bâtiments, les bureaux individuels, à l'extérieur des bâtiments. Il est rappelé que les cigarettes mal éteintes représentent la 2^{ème} cause d'incendie dans les bâtiments. M. HERBIN précise que la FLLASH ne dispose d'aucune salle réservée aux fumeurs ; par conséquent, le seul lieu autorisé pour les fumeurs est à l'extérieur du bâtiment.

- La fréquentation de la Bibliothèque Intégrée (BI) de la FLLASH (accessible aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} années) a été de 9 802 entrées au cours de cette année 2002-2003.

- Les appellations des habilitations demandées au niveau des Arts ont pu être modifiées comme suit :
 - Master Media Interactifs
 - IUP Métiers des Arts et de la Culture, spécialité Ingénierie des Arts de l'Image et des Spectacles VivantsLes habilitations ont été accordées par le Ministère pour les diplômes 2002-2003.

- Le calendrier de la rentrée 2003-2004 (un exemplaire est distribué à chaque membre du Conseil).

- M. HERBIN fait le point sur les examens qui se sont bien déroulés. En raison d'une journée de grève nationale, les épreuves prévues le 3 juin 2003 ont été reportées au 6 juin 2003.

- M. HERBIN rappelle enfin que les conventions de stage doivent être transmises à la signature du Directeur avant le début du stage (trop de conventions arrivent bien après le début du stage) ; dorénavant les conventions transmises tardivement ne seront plus signées. L'Université ayant pris une assurance collective dans ce domaine, il y a lieu de respecter les délais légaux de signature des conventions.

- Il est prévu la fermeture de la première année de LEA à Cambrai l'an prochain (cette année, il y a eu 1 primo-entrant en Allemand à Cambrai). Cette année, la 1^{ère} année LEA comptait 31 étudiants (dont plusieurs redoublants), en 2^{ème} année, 9 étudiants (Anglais-Allemand, Anglais-Espagnol et Allemand-Espagnol). Afin de ne pas démunir les historiens, seront maintenus l'Anglais et l'Espagnol.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. HERBIN fait part de la **demande de subvention de 800 euros pour le colloque « Les genres de Psyché » organisé par M. RAUSEO les 4 et 5 décembre 2003 (CAMELIA).**

M. ZIEGER résume le programme de ce colloque.

M. HERBIN en profite pour préciser que **la FLLASH n'accordera plus systématiquement de subventions pour les colloques l'an prochain.** Il y a quelques années, le Directeur de la FLLASH avait pris l'initiative d'attribuer des subventions pour l'organisation des colloques à une époque où les centres de recherches ne disposaient pas de budget. Mais depuis, la situation a évolué : le budget de la FLLASH est moins élevé et les centres de recherches, à présent reconnus par le Ministère, disposent de finances plutôt confortables. Il est donc légitime que la FLLASH reconsidère ce soutien financier systématique accordé aux centres de recherches.

Mme LEMARCHAND, M. NOGACKI, M. FERGOMBE interviennent pour dire qu'ils restent néanmoins attachés au soutien financier de la FLLASH pour les colloques.

M. HERBIN fait remarquer que la FLLASH met à la disposition des centres de recherches des salles et des moyens matériels (téléphone, courrier...) et qu'à l'avenir la valorisation se fera autrement et qu'une aide financière de la FLLASH sera envisagée en dernier recours.

M. HERBIN demande aux membres du Conseil de procéder au vote au sujet de cette demande de subvention en précisant qu'il s'agira de la dernière acceptée cette année : **la subvention de 800 euros est approuvée à l'unanimité.**

POSTES ENSEIGNANTS : BILAN et DEMANDES DE CREATIONS

M. HERBIN dresse le bilan des postes à l'aide du document distribué :

Recrutements des enseignants et enseignants-chercheurs :

1 MCF 18^{ème} section (arts plastiques) : M. LISSARAGUE

1 MCF 14^{ème} section (espagnol) : M. DE HOYOS

1 MCF 14^{ème} section (espagnol) : Mme FLEPP

1 PRAG d'anglais : M. CAILLET

1 PRCE d'espagnol : Melle RICHARDOT

Postes vacants en 2003-2004

1 poste de MCF 11^{ème} section : anglais (départ de M. BEN BARKA)

1 poste de MCF 61^{ème} section : poste de l'ISTV en échange du poste de PROF 11^{ème} section
cédé au 2^{ème} tour 2002.

1 poste de PRAG en Géographie (poste de M. HEUDE : recruté MCF) : échange avec l'IPAG et la FDEG contre 2 supports d'ATER.

Postes susceptibles d'être vacants en 2003-2004

1 poste de PROF 18^{ème} section : arts plastiques (retraite de M. NOGACKI)

1 poste de PRAG en histoire contemporaine (départ de M. MESSAOUDI ?)

Demandes de transformations pour 2004

Postes existants

MCF 61^{ème} section

MCF 12^{ème} section (retraite au 31/08/04
de M. BOURDREL)

MCF 21^{ème} section (Mme SOUSSIGNAN)

Transformations demandées

PROF 11^{ème} section (anglais)

PROF 12^{ème} section (allemand)

PROF 21^{ème} section (histoire ancienne)

Pour mémoire

Transformation d'un poste de PRAG (Mme GORRILLOT) à prévoir.

Mme DESCARGUES-GRANT est consternée par la récupération du poste de Prof 11^{ème} section par l'Université (échange avec l'ISTV contre le poste MCF 61^{ème} section) au moment où un collègue MCF allait être habilité. M. HERBIN fait remarquer que ce poste de Prof de la FLLASH est resté vacant pendant plus de 8 ans ; argument qui a été utilisé par l'Université dans le cadre de cet échange.

M. HERBIN liste les taux d'encadrement par section de CNU.

Les demandes de créations de postes d'enseignants pour 2004-2005 sont proposées suivant le classement ci-dessous :

<u>Classement</u>	<u>Postes</u>	<u>Sections</u>	<u>Profils</u>
1	MCF	11	Anglais de spécialité (économie, droit)
2	MCF	09	Littérature 20 ^{ème} siècle – poésie
3	PROF	18	Arts
4	PROF	21	Histoire ancienne (création ou transformation)

Ce classement est voté à l'unanimité.

Le Conseil Scientifique de l'Université a accordé des décharges de service à 3 enseignants-chercheurs de la FLLASH pour l'année 2003-2004 :

Mme CARLIER (2^{ème} semestre), Mme MOUREAU (1^{er} semestre) et M. ZIEGER (2^{ème} semestre).

4 enseignants PRAG et PRCE de la FLLASH ont fait une demande de décharge de service pour 2003-2004 : M. GUIZARD-DUCHAMP, M. MAILHOL, M. MESSAOUDI et M. USEILLE : ces demandes seront examinées par le Conseil Scientifique de l'Université du 25 juin 2003. M. HERBIN précise que M. MAILHOL ayant obtenu entre-temps un congé formation à 50% a annulé sa demande de décharge.

CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC L'INSTITUT LINGUISTIQUE DE MONS

M. HERBIN présente le texte de la convention dont un exemplaire a été distribué à chaque membre du Conseil.

Il s'agit d'établir, par cette convention, les conditions d'obtention d'un diplôme délivré par les 2 établissements, l'UMH et l'UVHC, pour les étudiants de :

- Diplôme d'études spécialisées en sciences du langage, orientation Négociation Multilingue (UMH),
- DESS Négociateur Trilingue Commerce International (UVHC).

2 corrections du document sont à apporter à l'article 2 :

- au paragraphe 2.2 (Accueil des étudiants de l'Institut de linguistique à la FLLASH) :

« Les étudiants de l'Institut de Linguistique auront dû accumuler :

- 30 crédits ECTS de prérequis, auprès de l'UVHC, résultant soit de la fréquentation des études à la FLLASH durant un semestre d'études en Master 1 LEA (S7 **ou** S8), soit d'une validation d'acquis y correspondant, octroyée par l'UVHC ».

Il s'agit de supprimer « **ou S8** ».

- au paragraphe 2-4 (Informations académiques) : il s'agit de corriger une erreur de frappe : « Les deux établissements s'engagent à se *communiquer* leurs programmes présentés selon les normes ECTS ».

Cette convention est votée à l'unanimité.

Mme MAILLOT attire l'attention sur le fait que le DESS NTCI n'est toujours pas en ECTS.

M. HERBIN répond que cela est lié au fait que le Ministère n'a toujours pas statué sur le cas des Master.

QUESTIONS DIVERSES

M. BONNET a transmis une demande de modification de maquette de Licence 1^{ère} année Arts Plastiques : il s'agit de déplacer un volume horaire de 13 H TD de l'UV 6 et de modifier l'UV 6 et 7 de la 1^{ère} année en créant une UV supplémentaire :

UV 6	grammaire de l'image	13 H CM	ECTS 2
UV 7	photo initiation	18 H TD	ECTS 2
UV 8	pratique : audio visuelle ou photo	13 H TD	ECTS 1

au lieu de :

UV 6	grammaire de l'image	13 H CM, 13 H TD	ECTS 3
UV 7	photo initiation	18 H TD	ECTS 2

Cette demande de modification de maquette est approuvée à l'unanimité, sous réserve que les ECTS fonctionnent (à voir avec M. BONNET et M. GIRARDET).

M.HERBIN remercie les membres du Conseil et rappelle l'inauguration de la Salle du Conseil Nicole CLEUET prévue ce 19 juin 2003 à 17H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

Etaient présents :

Collège A :	M. DESCARGUES-GRANT – J.C. HERBIN – T. KONDRATIEVA – E. NOGACKI – A. SPIQUEL – D. TERRIER .
Collège B :	M. ESCARABAJAL – A. FERGOMBE - N. LEMARCHAND - F. LI CRAPI – C . PETILLON – Y. ROBLOU – K. ZIEGER.
Collège AITOS :	C. MAILLOT – P. QUINTARE – M. RINGEVAL.
Collège Usagers :	J.F. KETTERER.
Collège Personnalités Extérieures	M. GOUGUEC – N. HOUSSIER – C. NICOLAS – R.VANCEULEBROECK
Invités permanents :	B. BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir :

Collège A :	R. WINTERMEYER	à	K. ZIEGER
Collège B :	A. FERGOMBE	à	M. ESCARABAJAL
Collège Personnalités Extérieures	M.P. DION	à	N. HOUSSIER

Absents excusés : T. DEMORY - A. DELMOTTE – A. KABILA – J.P. DARRAS.